

Index de la Global Reporting Initiative – Contenu 2023



La Global Reporting Initiative (GRI) (initiative mondiale sur les rapports de performance) offre aux organisations un cadre leur permettant de communiquer l'incidence de leurs activités sur l'économie, l'environnement et la société. Le tableau ci-dessous fait état de nos déclarations d'information liées à ces lignes directrices. En plus de notre [Rapport sur la durabilité 2023](#), d'autres éléments d'information associés à la GRI se trouvent sur notre [page Web sur la durabilité](#), et dans notre [Notice annuelle](#), notre [Circulaire d'information de la direction](#) (CID), notre [Rapport annuel](#), nos [Règles de conduite](#) et notre [Déclaration sur le soutien apporté à la collectivité](#) (DSAC).

Énoncé d'utilisation	La Sun Life a déclaré de l'information conformément aux normes de la GRI pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
Norme GRI 1 utilisée	GRI 1: Fondation 2021
Norme(s) GRI relative(s) au secteur applicable(s)	Aucune

Norme GRI/ autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
GRI 2 : Éléments généraux d'information 2021	2-1 Renseignements sur l'organisation	Notice annuelle – page 3; pays d'exploitation : Allemagne, Australie, Bermudes, Brésil, Canada, Chili, Chine, Corée du Sud, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, France, Hong Kong, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Singapour, Suisse, Vietnam, Uruguay			
	2-2 Entités prises en compte dans le rapport sur la durabilité de l'organisation	Rapport sur la durabilité – page 3; Rapport annuel – pages 10, 11, 16			
	2-3 Période couverte, fréquence et point de contact	Rapport sur la durabilité – pages 2, 3; Rapport annuel – page 10			
	2-4 Reformulation des renseignements	Rapport sur la durabilité – pages 12, 50-55			
	2-5 Assurance externe	Déclaration d'assurance relative aux émissions de GES 2023 . Rapport sur la durabilité – pages 3, 54; Au niveau de la direction, la vice-présidente, changements climatiques et impact environnemental de la Sun Life est chargée de surveiller le processus de demande d'assurance externe. Le conseil d'administration ne participe pas à ce processus. La Sun Life a obtenu une assurance limitée auprès de KPMG LLP au moyen des normes ISAE 3000 et 3410 (International Standard on Assurance Engagements) pour la Déclaration d'assurance relative aux EGS.			
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Rapport sur la durabilité – pages 2-4; Rapport annuel – pages 11, 13, 32, 38, 43, 49, 259-261; Notice annuelle – pages 3-4; La Sun Life établit des contrats avec plusieurs types de fournisseurs à l'échelle de l'organisation. Les types de fournisseurs les plus courants sont les fournisseurs de service et les consultants (immobilier, services d'affaires, technologies de l'information, ressources humaines et services professionnels). Sécurité financière ; Santé des Clients			

Norme GRI/ autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
	2-7 Employés	Rapport sur la durabilité – pages 4, 52, 53; DSAC – page 9; Le changement du nombre total d'employés de 2022 à 2023 s'explique principalement par une augmentation du nombre d'employés en Asie et par la croissance générale des affaires dans d'autres secteurs de l'entreprise.	2-7-a,b	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir les renseignements suivants en raison de ses processus de collecte de données sur les employés : nombre total d'employés par région (pour toutes les régions) et nombre d'employés permanents et temporaires par région et par sexe. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous envisagerons de réviser nos processus de collecte de données afin de fournir ces renseignements.
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Les principaux types de travailleurs de la Sun Life qui ne sont pas des employés sont les travailleurs techniques, les professionnels des affaires, le personnel administratif et de bureau, et les professionnels de la comptabilité et des finances.	2-8-a,b,c	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir le nombre de travailleurs qui ne sont pas des employés, car ces renseignements ne sont pas recueillis de façon uniforme dans l'ensemble de l'organisation. Nous ne croyons pas être en mesure de fournir ce type de renseignements dans un avenir rapproché.
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	CID – pages 17-46, 52-60; Rapport sur la durabilité – pages 11, 48			
	2-10 Mise en candidature et sélection des membres de l'instance supérieure de gouvernance	CID – pages 16-23, 30-34, 44, 45			
	2-11 Présidence de l'instance supérieure de gouvernance	CID – page 28			
	2-12 Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans la surveillance de la gestion des impacts	Rapport sur la durabilité – pages 7, 8, 11, 48; CID – pages 34, 35; Charte du conseil d'administration ; Charte du comité de la gouvernance, des placements et de la durabilité			
	2-13 Délégation de la responsabilité de gestion des impacts	Rapport sur la durabilité – page 11; CID – pages 34, 35, 47, 48, 52-60			
	2-14 Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans la déclaration d'information sur la durabilité	Rapport sur la durabilité – page 11; CID – pages 26, 27, 34, 35, 55, 56			
	2-15 Conflits d'intérêts	CID – pages 36, 44			
	2-16 Communication des préoccupations majeures	Chaque trimestre, la Sun Life transmet au conseil d'administration les préoccupations majeures signalées au moyen de la ligne éthique.	2-16-b	Contraintes de confidentialité	La Sun Life ne déclare pas publiquement le nombre de préoccupations majeures transmises au conseil, car elle considère que ces renseignements sont confidentiels.
	2-17 Savoir collectif de l'instance supérieure de gouvernance	CID – pages 41, 42; Principes directeurs et méthodes de gouvernance			

Norme GRI/ autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
	2-18 Évaluation du rendement de l'instance supérieure de gouvernance	CID – page 46			
	2-19 Politiques de rémunération	CID – pages 61-64, 71-97; Charte du conseil d'administration ; En 2023, la Sun Life a ajouté un facteur de durabilité au Régime d'unités d'actions Sun Life pour la haute direction. Le facteur évalue le rendement sur trois ans en fonction de quatre objectifs ambitieux alignés sur notre stratégie de durabilité.	2-19-b	Information non disponible/incomplète	Nos principes directeurs en matière de rémunération pour le conseil d'administration de la Sun Life ne tiennent pas compte de l'impact de la Sun Life sur l'économie, l'environnement et les gens.
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	CID – pages 10, 61-64, 71-97			
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	Les renseignements sur la rémunération du chef de la direction de la Sun Life figurent aux pages 98, 99, 106-119 de la CID.	2-21-a,b,c	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir le ratio de la rémunération totale annuelle du chef de la direction par rapport à la rémunération médiane de tous les employés, car ces renseignements ne sont pas recueillis de façon uniforme dans l'ensemble de l'organisation. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous envisagerons de réviser nos méthodes afin de fournir ces renseignements.
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Rapport sur la durabilité – pages 6-12			
	2-23 Engagements fondamentaux	Rapport sur la durabilité – pages 30, 48; Règles de conduite ; Règles de conduite des fournisseurs ; Circulaire d'information de la direction ; Principes directeurs relatifs à l'indépendance des administrateurs ; Engagement à l'égard de la protection des renseignements personnels ; Stratégie fiscale ; Principes directeurs et méthodes de gouvernance ; Principes directeurs sur les placements durables de Gestion SLC ; Déclaration de la MFS sur l'investissement responsable			
	2-24 Intégration des engagements fondamentaux	Rapport sur la durabilité – page 48; Règles de conduite ; Gouvernance et éthique ; Règles de conduite des fournisseurs			
	2-25 Processus d'atténuation des impacts négatifs	Ligne éthique			
	2-26 Mécanismes pour obtenir des conseils et signaler des préoccupations	Ligne éthique ; Règles de conduite ; Gouvernance et éthique			
	2-27 Conformité aux lois et réglementations	Les renseignements sur les procédures judiciaires, les démarches réglementaires, les pénalités et les sanctions se trouvent aux pages 56 et 57 de la Notice annuelle et aux pages 272 et 274 du Rapport annuel (Note 23).	2-27-a,b,c,d	Contraintes de confidentialité	La Sun Life ne déclare pas publiquement le nombre total de cas (ou de cas importants) de non-conformité aux lois et réglementations ni la valeur monétaire des amendes connexes, sauf si ces renseignements sont exigés en vertu des lois régissant les valeurs mobilières et autres lois applicables, car elle considère que ces renseignements sont confidentiels.

Norme GRI/ autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
	2-28 Affiliations	Nos affiliations à différentes organisations figurent sur nos pages Web sur la durabilité (thèmes importants) : Placements durables , Changements climatiques , Diversité, équité et inclusion , Sécurité des données et protection des renseignements personnels , Gouvernance et éthique			
	2-29 Méthode d'engagement auprès des parties prenantes	<p>Rapport sur la durabilité – page 49;</p> <p>Nous avons mené notre dernière analyse de matérialité auprès de nos parties prenantes en 2021 en combinant une analyse basée sur l'intelligence artificielle et un sondage traditionnel. Nous ferons une nouvelle analyse de matérialité en 2024. Reportez-vous aux pages 42 et 43 du Rapport sur la durabilité 2021 pour en savoir plus.</p> <p>Nous écoutons et consultons nos parties prenantes par différents moyens durant l'année. Voici les moyens pris en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clients : Sondages sur l'expérience Client; groupes de discussion; autres canaux de commentaires (en personne, applis mobiles, courriel, médias sociaux, centres d'appels, site Web); communautés en ligne; tests utilisateurs, processus de résolution des plaintes • Employés et conseillers : Sondage sur l'engagement et sondages ponctuels; activités de formation et de perfectionnement; forums en ligne et médias sociaux à l'interne; rencontres d'équipe et rencontres individuelles avec le gestionnaire; programme de rétroaction de sources multiples; évaluations du rendement; réunions d'employés avec les hauts dirigeants; ligne éthique; réseaux d'inclusion internes • Actionnaires, investisseurs, analystes : Assemblées annuelles; conférences téléphoniques et webdiffusions sur les résultats trimestriels; participation à des conférences; réunions avec les groupes d'investisseurs; participation à des sondages • Autorités publiques, organismes de réglementation, associations professionnelles : Participation aux processus de consultation, aux conférences et aux événements; adhésion et participation à des associations professionnelles et de l'industrie; comités d'action politique de la Sun Life et de DentaQuest (États-Unis) • Organismes communautaires et leurs membres : Présence dans la collectivité; parrainage et dons; dons et bénévolat des employés et des conseillers; relations avec les médias • Fournisseurs : Processus de demande de soumission; contrats; réunions et mises au point périodiques; gestion continue des relations; évaluation du risque que posent les fournisseurs; programme de diversité et de durabilité des fournisseurs 			
	2-30 Conventions collectives	Environ 0,3 % des employés de la Sun Life sont couverts par des conventions collectives (n'inclut pas les employés temporaires ou de coentreprises). Les conditions de travail des employés sans convention ne sont pas basées sur les conventions collectives couvrant d'autres employés.			

Omission

Norme GRI/ autre source	Élément d'information	Emplacement	Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Thèmes importants					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-1 Processus de détermination des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – page 49; Rapport sur la durabilité 2021			
	3-2 Liste des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – page 49; Plan de durabilité			
Sécurité financière					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 14, 15, 49, 50; Sécurité financière			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-2 Impacts économiques indirects substantiels	Rapport sur la durabilité – pages 14, 15			
SLF-1	SLF-1 Indicateurs liés à la sécurité financière	Rapport sur la durabilité – pages 14, 50			
Santé des Clients					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 17-19, 49, 50; Santé des Clients			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-2 Impacts économiques indirects substantiels	Rapport sur la durabilité – pages 17-19			
SLF-2	SLF-2 Indicateurs liés à la santé des Clients	Rapport sur la durabilité – pages 18, 50			
Mieux-être des employés					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 20-22, 49, 50; Mieux-être des employés			
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-6 Promotion de la santé du travailleur	Rapport sur la durabilité – pages 20-22; Mieux-être des employés			
SLF-3	SLF-3 Indicateurs liés au mieux-être des employés	Rapport sur la durabilité – pages 20, 50			
Mieux-être de la collectivité					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 23-26, 49, 51; Mieux-être de la collectivité			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-2 Impacts économiques indirects substantiels	Rapport sur la durabilité – pages 23-26			
SLF-4	SLF-4 Indicateurs liés au mieux-être de la collectivité	Rapport sur la durabilité – pages 23-26, 51			

Omission

Norme GRI/ autre source	Élément d'information	Emplacement	Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Thèmes importants					
Placements durables					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 28-32, 49, 51; Placements durables			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans l'infrastructure et services soutenus	Rapport sur la durabilité – pages 30, 51;			
	203-2 Impacts économiques indirects substantiels	Rapport sur la durabilité – pages 28-32			
SLF-5	SLF-5 Indicateurs liés aux placements durables	Rapport sur la durabilité – pages 29, 30, 51			
Changements climatiques					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 34-36, 49, 54-55; Rapport annuel – pages 90-95; Changements climatiques			
GRI 201 : Performance économique 2016	201-2 Conséquences financières et autres risques et occasions liés aux changements climatiques	Rapport annuel – pages 90-95			
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Rapport sur la durabilité – page 55	302-1-d	Sans objet	La Sun Life ne vend pas d'électricité, de vapeur, de chauffage ou de refroidissement.
	302-2 Consommation d'énergie à l'extérieur de l'organisation	Nous déclarons de l'information sur les émissions de GES liées aux déplacements d'affaires et aux placements immobiliers à la page 54 du Rapport sur la durabilité.			
	302-3 Intensité énergétique	Rapport sur la durabilité – page 55; Comprend principalement la consommation énergétique pour nos actifs immobiliers et les immeubles que nous occupons.			
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-5 Consommation d'eau	Rapport sur la durabilité – page 55; Nous déclarons de l'information sur notre consommation d'eau totale en litres.	303-5-b	Sans objet	La Sun Life ne consomme pas d'eau provenant de zones de stress hydrique.
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (niveau 1)	Rapport sur la durabilité – page 54; Méthodologie de déclaration des émissions de GES pages 3-5 (en anglais); Gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O; Les émissions de CO ₂ biogéniques ne sont pas prises en compte.			
	305-2 Émissions indirectes de GES (niveau 2)	Rapport sur la durabilité – page 54; Méthodologie de déclaration des émissions de GES pages 3-5 (en anglais); Gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O.			
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (niveau 3)	Rapport sur la durabilité – page 54; Méthodologie de déclaration des émissions de GES pages 5-8 (en anglais); Gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O; Les émissions de CO ₂ biogéniques ne sont pas prises en compte.			

Norme GRI/ autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Thèmes importants					
	305-4 Intensité des émissions de GES	Le ratio d'intensité des émissions de niveaux 1 et 2 est de 0,0014 tonne d'équivalents CO ₂ /pi ² sur la base du total des émissions selon l'emplacement des niveaux 1 et 2 de 34 218 tonnes d'équivalents CO ₂ (t éq. CO ₂) divisé par le total de la superficie occupée par le portefeuille de placements immobiliers de la Sun Life. Le ratio d'intensité des émissions de niveau 3 est de 0,0024 t éq. CO ₂ /\$, sur la base du total des émissions selon l'emplacement pour le niveau 3 de 8 947 866 t éq. CO ₂ , divisé par le bénéfice net déclaré de la Sun Life de 3 728 000 000 \$; Gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O; Les émissions de CO ₂ biogéniques ne sont pas prises en compte; Méthodologie de déclaration des émissions de GES (en anglais)			
	305-5 Réduction des émissions de GES	Rapport sur la durabilité – pages 34, 35, 54; Méthodologie de déclaration des émissions de GES (en anglais); Gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O.			
SLF-6	SLF-6 Indicateurs liés aux changements climatiques	Rapport sur la durabilité – pages 34, 54, 55			
Diversité, équité et inclusion					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 38-41, 49, 52; Diversité, équité et inclusion			
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des instances de gouvernance et des employés	Rapport sur la durabilité – pages 38, 48, 52, 53; CID – pages 24, 30-34			
	405-2 Ratio du salaire de base et rémunération des femmes par rapport aux hommes	Rapport sur la durabilité – pages 39, 52			
SLF-7	SLF-7 Indicateurs liés à la diversité, l'équité et l'inclusion	Rapport sur la durabilité – pages 38, 39, 52			
Expérience Client					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 42, 43, 49, 51; Expérience Client			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-2 Impacts économiques indirects substantiels	Rapport sur la durabilité – pages 42, 43, 51			
SLF-8	SLF-8 Indicateurs liés à l'expérience Client	Rapport sur la durabilité – pages 43, 51			
Sécurité des données et protection des renseignements personnels					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 44, 49, 53; Sécurité des données et protection des renseignements personnels			
GRI 418 : Vie privée des clients 2016	418-1 Plaintes fondées concernant des manquements à la protection des renseignements personnels et des pertes de données des Clients	Rapport sur la durabilité – pages 44, 53	418-1-b	Contraintes de confidentialité	La Sun Life ne divulgue pas le nombre total de fuites, de vols ou de pertes de données de Clients détectés, car ces renseignements sont confidentiels.

Omission

Norme GRI/ autre source	Élément d'information	Emplacement	Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Thèmes importants					
SLF-9	SLF-9 Indicateurs liés à la sécurité des données et à la protection des renseignements personnels	Rapport sur la durabilité – pages 44, 53			
Gestion des talents					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 45, 46, 49, 53; Gestion des talents			
GRI 404 : Formation et éducation 2016	401-1 Nouveaux employés et taux de rotation du personnel	Rapport sur la durabilité – pages 46, 53	401-1	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir les renseignements suivants en raison de ses processus de collecte de données sur les employés : nouveaux employés et taux de rotation du personnel par âge et région. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous envisagerons de réviser nos processus de collecte de données afin de fournir ces renseignements.
	404-2 Programmes de perfectionnement des employés et d'aide à la transition	Rapport sur la durabilité – pages 45, 46; Les programmes d'aide à la transition de la Sun Life, comme la planification de la retraite et l'indemnité de départ, varient selon la région.			
SLF-10	SLF-10 Indicateurs liés à la gestion des talents	Rapport sur la durabilité – pages 45, 46, 53			
Gestion des risques					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 47, 49, 53; Gestion des risques			
SLF-11	SLF-11 Indicateur lié à la gestion des risques	Rapport sur la durabilité – pages 47, 53			
Gouvernance et éthique					
GRI 3 : Thèmes importants 2021	3-3 Gestion des thèmes importants	Rapport sur la durabilité – pages 48, 49, 53; Gouvernance et éthique			
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des instances de gouvernance et des employés	Rapport sur la durabilité – pages 48, 53			
GRI 415 : Politiques publiques 2016	415-1 Contributions politiques	Aux États-Unis – La Sun Life États-Unis et ses sociétés affiliées ont fait des contributions directes d'une valeur de 267 000 \$ US, le comité d'action politique a fait des contributions d'une valeur de 489 500 \$ US, et nos comités d'action politique financés par les employés ont déboursé 119 500 \$ US. Les noms des bénéficiaires sont divulgués sur les sites Web des commissions électorales fédérale et d'État et sur le site opensecrets.org .			
SR-12	SR-12 Indicateurs liés à la gouvernance et à l'éthique	Rapport sur la durabilité – pages 48, 53			